



Chers Parents et Adhérents de la ME3E



Nous avons le plaisir de vous informer de **l'ouverture de l'Espace Famille iNoé début 2026, une plateforme numérique** mise à votre disposition pour faciliter le suivi de vos inscriptions au sein de notre établissement. **Ce nouvel Espace Famille en ligne viendra remplacer votre actuel Portail Famille Noé.**

Vous pourrez accéder à divers services qui vous permettront de gérer vos inscriptions, de suivre vos réservations aux activités et de régler vos factures, à partir de différents supports numériques (PC, smartphone, tablette...).

**Ce portail intuitif et pratique d'utilisation a pour objectif d'être plus performant et de vous offrir une meilleure visibilité.**

**Comment accéder à votre Espace Famille iNoé ?**

- ✓ **Votre (vos) enfant(s) est (sont inscrit(s) les mercredis, vous recevrez à partir du 8 décembre, un lien d'activation** pour vous connecter à votre espace famille sur votre adresse électronique actuel (vérifiez vos spams).
- Il vous suffira **d'activer votre compte** (votre identifiant sera votre mail, vous pourrez créer votre mot de passe) et vous pourrez ensuite **mettre à jour vos informations personnelles et vous familiariser avec ce nouvel outil.**
- **Vous pourrez visualiser les réservations des mercredis de janvier à mars 2026.**

Afin d'établir nos factures au plus juste, nous vous demanderons également de bien vouloir nous transmettre votre **Quotient Familial CAF 2026 dès que possible afin d'actualiser votre dossier.**

**A partir du 6 janvier 2026, vous pourrez régler en ligne les mercredis sur ce nouvel Espace Famille.**

**Attention ! Au-delà du 17 décembre, plus aucun paiement en ligne ne sera possible sur le Portail Famille : nous vous invitons à solder toutes vos activités au plus tard le 16 décembre 2025.**

- ✓ **Votre enfant a fréquenté une de nos activités en 2025, vous recevrez un lien à activer début 2026 :**
  - Afin de pouvoir accéder aux inscriptions et aux réservations pour l'Hiver,
  - Pour visualiser et régler les ateliers du soir 2026 (Anglais, Dessins-manga, Yoga et Expression).*Au 6 janvier, n'hésitez pas à nous solliciter en cas de non-réception du lien.*

**A noter...**

- ✓ **Les réservations pour l'accueil de loisirs des vacances se feront toujours en deux étapes :**  
Étape 1, inscription, étape 2, réservation, puis paiement intégral sur facture, dans un délai de 3 jours.

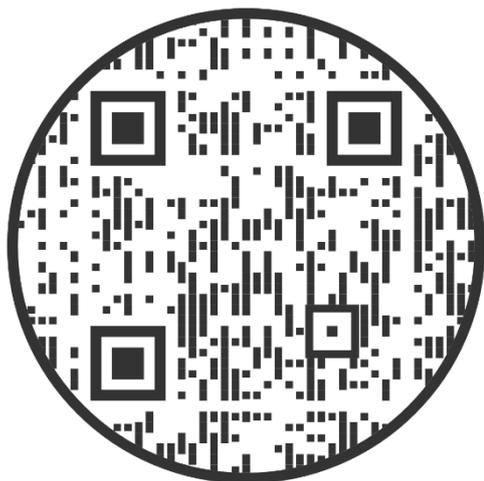
**... et quelques changements importants :**

- **Première connexion - autorisations :** vous devez autoriser par **OUI** la saisie de vos données personnelles et sanitaires - un NON ne vous permettrait pas d'utiliser les services de la ME3E et l'espace famille iNoé.
- **Paiement sur facture :** les règlements s'effectueront sur facture correspondante à vos réservations. Si un règlement n'était pas effectué au bout de 3 jours (vacances) ou avec respect du délai mentionné (mercredis), votre réservation serait annulée et ceci sans aucune notification ou rappel de notre part (exemple, pour les périodes de vacances, disparition de vos réservations). Dans l'hypothèse où vous annuleriez avec justificatif, une nouvelle facture de régularisation vous serait adressée (montant à votre crédit ou nouveau solde).
- **Fiche sanitaire de liaison :** lors de la création d'un nouvel enfant, il est obligatoire de renseigner la fiche sanitaire de liaison, de nous la transmettre et de communiquer les copies des vaccinations.
- **Les réservations, pour les séjours ou les stages, seront immédiates** (une seule étape, places bloquées) et vous pourrez régler votre « panier » en ligne avec au minimum un acompte de 50 % du montant total (le solde pouvant être payé dans nos locaux, en chèques vacances, autres modes de paiement, déduction des aides CAF ou CE... dans un délai de 48 h) voire régler intégralement le jour de la réservation, en ligne.

## Et pour les anciens adhérents ou nouvelles familles ?

- Pour les familles adhérentes 2024 et sur demande à [contact@me3e.fr](mailto:contact@me3e.fr), vous pourrez recevoir un lien à activer début 2026, afin de pouvoir accéder aux futures inscriptions (dates à suivre page actualités). Vous serez tenus de transmettre votre quotient familial CAF 2026, d'actualiser votre dossier et de vérifier toutes vos informations personnelles (mise à jour).
- Pour les nouvelles familles, la création de dossier s'effectuera toujours dans nos locaux sur rendez-vous (remise de documents et signatures). Lorsque votre dossier sera complet et à la première venue de votre enfant, votre compte pourra être activé sur l'Espace Famille.

Scannez-moi pour découvrir l'espace famille de la ME3E !



**Pour toute question... Informations - Inscriptions**

**Maison de l'Enfance Lyon 3<sup>ème</sup> Est**

274 rue Paul Bert 69003 LYON

[contact@me3e.fr](mailto:contact@me3e.fr)

04.72.34.12.23

[me3e.fr](http://me3e.fr)

**Permanences exceptionnelles iNoé dédiées aux familles**  
- aide à l'utilisation de la plateforme Espace Famille-

**Mercredi 10 décembre de 16 H à 18 H.**

**Mercredi 7 janvier de 16 H à 18 H.**